

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE FONTEVRAUD L' ABBAYE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE N° 35/2018

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE SAINT MAINBOEUF EN VUE DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS AEP DU 15 OCTOBRE 2018 AU 15 DECEMBRE 2018.

Le Maire de la Commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE ;
Vu les pouvoirs de Police du Maire et notamment les articles L2211.1, L2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de la route et le code de la voirie routière ;
Vu la demande du 01 Octobre 2018 présentée par Monsieur Michaël CLAUDE, Entreprise EHTP, 3 rue des Métiers 49130 Sainte Gemmes sur Loire, portant sur des travaux de renouvellement des canalisations AEP rue Saint Mainboeuf **du 15 octobre 2018 au 15 décembre 2018**;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation aux abords du chantier ;

ARRETE

ARTICLE 1 : MESURES DE CIRCULATION

- du 15 octobre au 15 décembre 2018, la rue Saint Mainboeuf sera interdite à la circulation des véhicules, sauf accès des riverains.

ARTICLE 2 : MESURES DE STATIONNEMENT

Le stationnement sera interdit au droit du chantier ;

ARTICLE 3 : CONTREVENANTS

Les véhicules contrevenant aux présentes prescriptions, gênant le bon déroulement des travaux seront verbalisés par les services de la Gendarmerie Nationale.

ARTICLE 4 : SIGNALISATION

L'entreprise EHTP mettra en place la signalisation réglementaire relative aux mesures instituées par le présent arrêté et en assurera la gestion et l'entretien.

ARTICLE 5 : INFORMATION DES RIVERAINS

L'information des riverains est à la charge de L'entreprise EHTP

ARTICLE 6 : EXECUTION

L'entreprise EHTP

Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Fontevraud l'Abbaye

Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers

Monsieur BOURGEOIS, adjoint au maire en charge de la voirie.

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAUMUR.

Fait à Fontevraud l'Abbaye, le 02 OCTOBRE 2018

Le Maire, R.CATIN

